



BPJEPS VOILE MULTI-SPORTS

DEVENEZ PROFESSIONNEL DE LA VOILE

Contenus de formation :

- Technique de navigation sur 3 supports et théorie fondamentale
- Encadrement et pédagogie voile
- Fonctionnement des structures
- Projet de développement
- Voile et éducation environnement
- Handicaps
- Secours

Tests d'exigences préalables et sélections

Du 24 au 26 juin 2019 ou du 3 au 5 septembre 2019

Durée

672 h en centre et 413 h en entreprise (formation courte)
756 h centre et 784 h en entreprise (formation longue)

Dates de formation

Du 24 septembre 2019 au 12 juin 2020 (courte)
Du 24 septembre 2019 au 23 septembre 2020 (longue)

Lieu de formation

Saint-Jean-de-Monts (85)

CONDITIONS D'ACCES

- Être âgé de 18 ans minimum à la fin de la formation
- Répondre aux exigences préalables : Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile, être titulaire du PSC1 ou du PSE1, présenter une attestation de natation conforme au texte, être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière, avoir participé à un minimum de 4 régates dont 2 grades 5B minimum, réussir le test technique voile
- Avoir un niveau 5 FFV sur un support ou équivalent et niveau 3 sur un autre support

AIDES ET FINANCEMENT

Demandeurs d'emploi : le Conseil Régional Pays de la Loire peut prendre vos frais pédagogiques

Salariés : l'OPCA de votre employeur peut financer votre formation.

Apprentis : 17-30 ans, avec un maître d'apprentissage, frais pédagogiques et salaire pris en charge par notre CFA

Nous étudierons toutes les autres possibilités de financement avec vous.

Militaires : une convention avec le ministère des armées permet le financement de votre formation. Renseignements auprès de votre bureau d'orientation.

Formateur :

Bertrand BULCIAGHY : 06 24 53 06 89
bertrand.bulciaghy@creps-pdl.sports.gouv.fr

Assistante de formation :

Nathalie MADEC : 02 28 23 69 76
nathalie.madec@creps-pdl.sports.gouv.fr



@creps.pdl

PLUS D'INFOS SUR :
www.creps-pdl.sports.gouv.fr